

Rapport de la direction sur le rendement du fonds

Pour la période de 8 mois close le 31 décembre 2017

Ce document constitue le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds du Régime Familial d'Épargne-Études pour un seul étudiant (le « Régime »). Le Régime a modifié sa date de fin d'exercice, qui est passée du 30 avril au 31 décembre.

Ce rapport présente les points saillants financiers, mais ne comprend pas les états financiers annuels complets du Régime. Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers annuels du Régime sur demande, et sans frais, en nous téléphonant au 1 800 363-7377 ou en nous faisant parvenir une demande écrite au 50, route Burnhamthorpe Ouest, bureau 1000, Mississauga (Ontario) L5B 4A5. Vous pouvez également visiter notre site Web à www.knowledgefirstfinancial.ca ou consulter celui de SEDAR à www.sedar.com.

Les souscripteurs peuvent aussi obtenir, par un des modes susmentionnés, un exemplaire du précédent rapport financier intermédiaire.

Les politiques de placement du Régime, et celles énoncées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), limitent les placements du Régime aux obligations d'État, aux certificats de placement garanti, aux prêts hypothécaires garantis, aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres de créance d'institutions financières (la notation de ces dernières doit être d'au moins A au moment de l'achat).

La prise de toutes les décisions concernant les questions soumises à un vote a été déléguée à chacun des gestionnaires de portefeuille, tel qu'il est indiqué dans leur convention de gestion de placement respectif.

Sujets traités dans ce rapport

Analyse de la direction portant sur le rendement du fonds

Objectifs et stratégies de placement

Risque

Résultats

Événements récents

Opérations avec des parties liées

Faits saillants financiers et opérationnels

Autres frais

Aperçu du portefeuille

Rendements passés

Rendements annuels

Rendements annuels composés

Analyse de la direction portant sur le rendement du fonds

Objectifs et stratégies de placement

Les objectifs de placement du Régime sont avant tout de protéger le capital de l'investisseur et de maximiser le rendement à long terme, conformément à la politique de placement du Régime. Le Régime investit dans des titres canadiens à revenu fixe, notamment des titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada.

Corporation Fiera Capital gère l'actif du Régime. L'actif est réparti entre différents secteurs du marché et différentes plages d'échéance, à la seule discrétion de notre gestionnaire de placement et selon la politique de placement du Régime. Notre gestionnaire de placement a géré activement le Régime au moyen de stratégies telles que la répartition sectorielle, la gestion de la durée, l'analyse du crédit et certaines stratégies de gestion de la courbe de rendement.

Risque

Le Régime est un fonds de placement prudent qui convient aux investisseurs s'intéressant à un programme d'épargne à long terme prévu pour financer des études postsecondaires, et, généralement, aux investisseurs qui ont une faible tolérance à l'égard du risque. Pendant la période close le 31 décembre 2017, il n'y a pas eu de changement significatif dans le Régime qui aurait pu avoir un impact sur le niveau général de risque lié aux placements du Régime. De plus, la philosophie, le style et la méthode de placement du Régime demeurent les mêmes. Le risque couru en investissant dans le Régime et sa pertinence pour les investisseurs demeurent tels qu'ils sont présentés dans le prospectus du Régime.

Résultats

L'actif net du Régime a augmenté de 19,3 % au cours de la période, passant de 73,7 millions de dollars au 30 avril 2017 à 87,9 millions de dollars au 31 décembre 2017, car les nouveaux dépôts (y compris les subventions gouvernementales) et les virements reçus ont excédé les pertes réalisées sur les placements et les paiements versés aux souscripteurs et bénéficiaires actuels du Régime.

Placements

Le taux de rendement net du Régime des cinq derniers exercices, soit depuis le 1^{er} janvier 2013, a été de 1,7 %. Pour la période de huit mois close le 31 décembre 2017, le taux de rendement net du Régime a été de -1,2 %, comparativement à un rendement de -0,2 % pour l'indice obligataire tous les gouvernements FTSE TMX Canada (appelé auparavant l'indice des obligations gouvernementales DEX). Contrairement à l'indice, le rendement du Régime est établi après déduction des frais d'administration, des honoraires de conseil en placement, des droits de garde et des honoraires du comité d'examen indépendant.

La composition générale des placements du Régime n'a pas changé de façon significative par rapport à l'exercice précédent. Au 31 décembre 2017, le Régime investissait dans des obligations d'État et des placements à court terme.

En 2017, l'économie mondiale a montré les signes de croissance synchronisée les plus solides de la dernière décennie. Cette croissance s'est traduite par des bénéfices record pour les sociétés, ce qui a entraîné les marchés des actions vers de nouveaux sommets.

La croissance de l'économie canadienne est actuellement estimée à 3 % pour 2017, ce qui met fin à cinq années consécutives de croissance inférieure à 3 %. Le taux de chômage canadien a reculé à 5,7 %, son niveau le plus bas en 40 ans, alors que 423 000 emplois ont été créés en 2017, ce qui constitue la meilleure hausse annuelle depuis 2002.

La performance économique mondiale étant plus solide que prévu, les banques centrales ont réorienté leurs mesures de relance monétaires extraordinaires et leurs taux d'intérêt historiquement bas à des niveaux plus normaux. La Banque du Canada a relevé son taux directeur à deux reprises (25 points de base à chaque fois), tandis que la Réserve fédérale américaine a procédé à trois hausses en 2017 et en a prévu trois autres pour 2018.

À la fin de l'année, les rendements des obligations nord-américaines avaient, pour la plupart, légèrement augmenté, alors que la courbe des taux aux États-Unis et au Canada a continué de s'aplatir, les taux à court terme ayant augmenté davantage que les taux à long terme pendant l'année. L'indice obligataire gouvernements FTSE TMX a affiché un rendement de 2,2 %. Les obligations de sociétés canadiennes de la catégorie investissement (représentées par l'indice obligataire des sociétés FTSE TMX) ont quant à elles progressé de 3,4 %. Les écarts de crédit entre les obligations fédérales et les obligations provinciales, de la catégorie investissement et de sociétés à rendement élevé ont rétréci en 2017, les investisseurs ayant continué de rechercher un rendement plus avantageux dans les actifs plus risqués.

Événements récents

Il n'y a pas eu d'événement récent important pour le Régime.

Opérations avec des parties liées

(Toute taxe de vente applicable est ajoutée aux frais indiqués ci-dessous et incluse dans le montant total pour la période close le 31 décembre 2017.)

Frais d'administration

La Fondation est le commanditaire et le promoteur du Régime. Sa filiale en propriété exclusive, La Première financière du savoir Inc. (« La Première financière »), fournit divers services administratifs d'entreprise à la Fondation, notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux paiements d'aide aux études (« PAE »). Des frais d'administration annuels (honoraires d'audit inclus) de 294 000 \$ (376 000 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2017) ont été payés à La Première financière, conformément à la convention de gestion du fonds datée du 1^{er} mai 2013. La Première financière a le droit de recevoir des frais de dépôt payables par les souscripteurs ainsi que des frais annuels représentant jusqu'à 0,5 % de la totalité des sommes en dépôt reliées au Régime. Le Régime calcule et verse mensuellement les frais d'administration à La Première financière.

Les Régimes de La Première financière du savoir, lesquels comprennent le Régime, peuvent être considérés comme des émetteurs liés à La Première financière. Le terme « émetteur lié » s'entend d'un émetteur distribuant des titres qui a un lien avec

un courtier en valeurs mobilières ou certaines parties liées à ce courtier, ce qui peut conduire un investisseur potentiel raisonnable à se demander si le distributeur et l'émetteur sont indépendants l'un de l'autre.

Frais d'inscription

La Première financière, en sa qualité de distributeur du Régime, prélève, sur les dépôts que les souscripteurs versent au Régime, des frais d'inscription équivalant à 100 \$ par part achetée. Tous les dépôts des souscripteurs au Régime sont portés en diminution des frais d'inscription jusqu'à concurrence de la moitié des frais totaux d'inscription. Par la suite, la moitié des dépôts subséquents au Régime est imputée aux frais d'inscription jusqu'à ce que les frais aient été payés intégralement. Des frais d'inscription que reçoit le distributeur, approximativement 62 % sont versés aux représentants autorisés et aux administrateurs de succursales du distributeur à titre de commissions de vente.

Frais de dépôt et frais d'opération spéciaux

Des frais de dépôt et des frais d'opération spéciaux de 82 000 \$ (88 000 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2017) ont été déduits des dépôts des souscripteurs. Les frais de dépôt constituent des frais annuels pour le traitement des dépôts des souscripteurs. Ces frais sont établis en fonction de la fréquence des dépôts choisie par le souscripteur, soit mensuelle, annuelle ou un dépôt unique. Les frais d'opération spéciaux sont des frais uniques pour des opérations spécifiques sur le compte d'épargne des souscripteurs. Conformément à la convention de gestion du fonds datée du 1^{er} mai 2013, 100 % des frais de dépôt recueillis auprès des souscripteurs et 100 % des frais d'opération spéciaux sont versés à La Première financière puisque ces frais sont directement liés aux activités d'administration du Régime.

Primes d'assurance

Des primes d'assurance de 16 000 \$ (23 000 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2017) ont été déduites des dépôts des souscripteurs avant le dépôt du solde dans le Régime. Les primes d'assurance couvrent l'assurance vie et invalidité totale collective et correspondent à 1,7 % des dépôts des souscripteurs. Aucune prime d'assurance n'est déduite pour les dépôts uniques ni pour les souscripteurs âgés de moins de 18 ans ou de plus de 64 ans. Conformément à la convention de gestion du fonds datée du 1^{er} mai 2013, 100 % des frais liés à l'administration de l'assurance sont versés à La Première financière. On estime que les frais relatifs à l'administration de l'assurance représentent 25 % à 30 % de la prime d'assurance.

Faits saillants financiers et opérationnels (avec chiffres comparatifs)

Le tableau suivant présente les données financières et opérationnelles clés du Régime et a pour but de vous aider à comprendre les résultats financiers et les résultats d'exploitation de chacun des cinq derniers exercices. Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Régime.

(en milliers de dollars)	Période close le 31 décembre 2017	Exercice clos le 30 avril 2017	Exercice clos le 30 avril 2016	Exercice clos le 30 avril 2015	Exercice clos le 30 avril 2014
États de la situation financière					
Actif total ¹⁾	105 994	80 491	75 075	68 460	63 801
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires ²⁾	87 936	73 734	66 109	60 985	53 517
Variation de l'actif net (%)	19,3 %	11,5 %	8,4 %	14,0 %	89,9 %
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires					
Bourses d'études (paiements d'aide aux études)	11 530	13 107	10 320	8 279	6 751
Subventions gouvernementales (montant)	5 059	1 354	1 352	758	733
États du résultat global					
Revenu net de placement ⁴⁾	819	1 124	1 068	1 245	1 133

¹⁾ L'actif total représente la trésorerie, les placements et les montants à recevoir.

²⁾ L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représente l'actif total moins le passif total.

³⁾ Les subventions gouvernementales sont des subventions reçues ou à recevoir de l'État, déduction faite des remboursements, des paiements versés aux bénéficiaires au moment de leur admissibilité et des transferts d'autres établissements ou à d'autres établissements ou Régimes.

⁴⁾ Le revenu net de placement exclut les gains (pertes) réalisés sur les placements et la variation nette des gains (pertes) latents sur les placements.

Autres frais

(Toute taxe de vente applicable est ajoutée aux frais indiqués ci-dessous et incluse dans le montant total pour la période close le 31 décembre 2017.)

Honoraires de conseil en placement

Pour la période de huit mois close le 31 décembre 2017, des honoraires de conseil en placement de 72 000 \$ (106 000 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2017) ont été versés aux gestionnaires de placement du Régime. Ces frais sont calculés en pourcentage du total de la valeur marchande du portefeuille de placements du Régime et, pendant le présent exercice et les exercices précédents, ils étaient établis selon une fourchette graduelle allant de 0,27 % à 0,09 %. Les honoraires de conseil en placement versés pour la présente période représentent 0,08 % (0,13 % pour l'exercice clos le 30 avril 2017) de la juste valeur totale du portefeuille de placements du Régime.

Droits de garde annuels

Le Régime a payé des droits de garde de 11 000 \$ (16 000 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2017) à RBC Services aux investisseurs et de trésorerie pour qu'elle règle toutes les opérations de placement et le paiement des frais et autres montants conformément aux modalités de la convention du Régime.

Honoraires du comité d'examen indépendant

Le Régime a payé des honoraires au comité d'examen indépendant, un comité dont le mandat est prescrit par la législation, de 2 000 \$ (2 000 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2017) à Independent Review Inc. (« IRI »). Le comité d'examen indépendant examine toutes les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises par la Fondation.

Aperçu du portefeuille

Le tableau suivant indique les 25 principaux placements du Régime au 31 décembre 2017. Cet aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes du portefeuille. Il est interdit au Régime de détenir des positions vendeurs sur des titres.

	Nom	Coupon	Date d'échéance	% des placements
1	PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2 juin 2025	9,2 %
2	FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	3,35 %	15 déc. 2020	7,4 %
3	GOUVERNEMENT DU CANADA	5,00 %	1 ^{er} juin 2037	5,3 %
4	FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,95 %	15 juin 2019	4,3 %
5	FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,40 %	15 déc. 2022	4,3 %
6	BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA L	0,00 %	8 mars 2018	4,2 %
7	PROVINCE D'ONTARIO	4,20 %	2 juin 2020	4,1 %
8	PROVINCE D'ONTARIO	3,45 %	2 juin 2045	4,1 %
9	PROVINCE D'ONTARIO	2,85 %	2 juin 2023	3,8 %
10	PROVINCE DE QUÉBEC	3,50 %	1 ^{er} déc. 2022	3,6 %
11	PROVINCE D'ONTARIO	3,15 %	2 juin 2022	3,3 %
12	PROVINCE DE QUÉBEC	3,75 %	1 ^{er} sept. 2024	3,2 %
13	PROVINCE D'ONTARIO	3,50 %	2 juin 2024	2,5 %
14	GOUVERNEMENT DU CANADA	0,50 %	1 ^{er} févr. 2019	2,3 %
15	PROVINCE DE QUÉBEC	2,75 %	1 ^{er} sept. 2025	2,0 %
16	PROVINCE DE QUÉBEC	8,50 %	1 ^{er} avr. 2026	2,0 %

17	ROYAL OFFICE FINANCE LP	5,21 %	12 nov. 2032	1,9 %
18	PROVINCE DE QUÉBEC	4,50 %	1 ^{er} déc. 2019	1,8 %
19	GOUVERNEMENT DU CANADA	3,50 %	1 ^{er} déc. 2045	1,7 %
20	GOUVERNEMENT CANADA	4,00 %	1 ^{er} juin 2041	1,6 %
21	PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	6,35 %	18 juin 2031	1,5 %
22	PROVINCE DE L'ALBERTA	3,90 %	1 ^{er} déc. 2033	1,4 %
23	PROVINCE DE QUÉBEC	3,50 %	1 ^{er} déc. 2045	1,3 %
24	PROVINCE D'ONTARIO	2,90 %	2 déc. 2046	1,3 %
25	PROVINCE DU MANITOBA	4,05 %	5 sept. 2045	1,3 %
25 principaux titres en pourcentage du total des placements				79,4 %

Le tableau qui suit présente l'actif du Régime en sous-groupes appropriés et indique le pourcentage de la valeur de l'actif de l'ensemble des placements que représente chaque sous-groupe.

Catégorie	Juste valeur (en milliers de dollars)	% du total des placements
Titres fédéraux	28 863	33,1 %
Titres	51 705	59,2 %
Titres	3 088	3,5 %
Titres à court	3 708	4,2 %
Total	87 364	100 %

Rendements passés

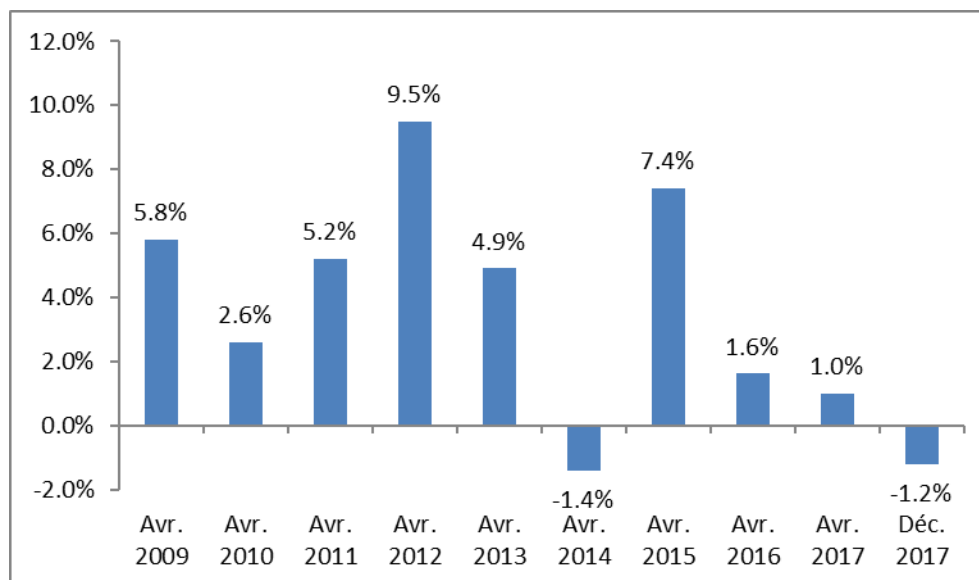
Le rendement passé du Régime est présenté dans le graphique et le tableau des rendements composés ci-dessous. Les rendements des placements ont été calculés en fonction de la valeur de marché et des flux de trésorerie pondérés en fonction du temps. Les taux de rendement figurant ci-dessous pour le Régime :

- se rapportent au portefeuille de placement seulement;
- sont présentés après déduction des frais d'administration, des honoraires de conseil en placement, des droits de garde et des honoraires du comité d'examen indépendant;
- supposent que la totalité des revenus, des intérêts gagnés et des distributions de gains en capital est réinvestie dans le Régime.

Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur du portefeuille de placement du Régime.

Rendements annuels

Le graphique à barres ci-dessous montre le rendement annuel du Régime pour la période de huit mois close le 31 décembre 2017 et chacune des périodes de douze mois précédentes closes le 30 avril. Il indique, en pourcentage, la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de la période, d'un placement effectué le premier jour de cette période.



Rendements annuels composés

Le tableau suivant présente les rendements annuels composés du Régime pour chacune des périodes indiquées closes le 31 décembre 2017.

	8 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Le Régime	-1,2 %	1,0 %	1,2 %	1,7 %	3,7 %
Indice de référence*	-0,2 %	2,2 %	2,3 %	2,8 %	4,3 %

* L'indice obligataire tous les gouvernements FTSE TMX Canada (appelé auparavant l'indice des obligations gouvernementales DEX) mesure les titres à revenu fixe canadiens de la catégorie investissement, y compris les obligations émises par le gouvernement du Canada (dont les sociétés d'État), les obligations provinciales (dont les titres garantis par les provinces) et les obligations municipales.